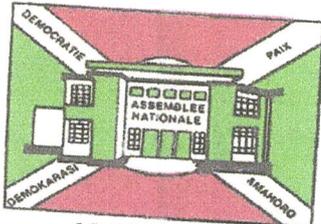


ASSEMBLEE NATIONALE



LE PRESIDENT

130/PAN/...007.../2021

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Bujumbura, le 15/6/2021

NOTE AU PUBLIC N°007/2021

Dans le cadre de la bonne collaboration entre l'Assemblée nationale du Burundi et les autres institutions nationales et internationales, partenaires techniques et financiers, l'Assemblée nationale informe le public que la participation des honorables députés et cadres d'appui aux activités programmées et organisées par les institutions ci-haut mentionnées est conditionnée par la prise en charge totale plus les frais de carburant.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

